



communiqué de presse

PARIS,
LE 20 OCTOBRE 2022

CONTACT
Alexandre Arlin
T. 33 (0)1 55 55 60 15
alexandre.arlin@hceres.fr

PUBLICATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION D'INRAE

Le Hcéres publie ce jour le rapport d'évaluation de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) pour la période 2016-2020. Fruit des travaux d'un comité d'experts, l'analyse, assortie de recommandations, porte sur le positionnement et la stratégie d'INRAE, sa gouvernance et ses différentes activités. L'évaluation porte notamment un regard sur les travaux qui ont été menés pour réaliser la fusion au 1^{er} janvier 2020 entre l'Inra et Irstea et pour le démarrage du nouvel établissement.

Institut français de recherche couvrant les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement, INRAE compte parmi les principales institutions européennes en la matière. Il a pour mission de réaliser, d'organiser et de coordonner, à son initiative ou à la demande de l'Etat, tous travaux de recherche scientifique et technologique dans les domaines précités.

Saluant les efforts considérables menés par l'Inra et Irstea pour aboutir à leur fusion et à la création d'INRAE en 2020, le comité d'experts, présidé par Sophie D'Amours – rectrice de l'Université Laval – conclut qu'INRAE dispose aujourd'hui des moyens humains et techniques, et « d'une vision et d'une stratégie claires » permettant de « relever les défis de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement de demain ». Le comité estime par ailleurs que « la croissance prévisible de la demande, tant en matière de recherche, de transfert et d'innovation que d'expertise et d'appui aux politiques publiques » devra conduire INRAE à « effectuer des choix ».

Fondant son analyse sur l'autoévaluation de l'établissement ainsi que sur des entretiens avec des représentants d'INRAE et de ses partenaires, le comité souligne dans un premier temps la réussite de la fusion, qui a permis un grand nombre d'évolutions. Il salue dans un second temps une vision et une stratégie clairement définies, soutenues par une gouvernance « forte et bien structurée ». Enfin, il souligne la capacité d'INRAE à combiner les dimensions nationale et régionale en plaçant les unités au centre de son dispositif.

INRAE a su définir un positionnement prometteur dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement grâce à une notoriété reconnue à l'international. Il a notamment affirmé un leadership sur la science ouverte, et une implication forte dans l'éthique, la déontologie et l'intégrité scientifique. En outre, l'institut possède une culture du partenariat cohérente, avec des acteurs sociaux-économiques, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Néanmoins, le comité invite à une priorisation des partenariats afin de gagner en clarté pour les ambitions du plan INRAE 2030.

LE HCÉRES

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est l'autorité publique indépendante chargée d'évaluer l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou de valider les procédures d'évaluations conduites par d'autres instances. Par ses analyses, ses évaluations et ses recommandations, il accompagne, conseille et soutient la démarche d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

Le comité conseille à l'institut de mettre en place des dispositifs de mesure et de suivi en continu des impacts de l'ensemble de ses activités. Il note la faible utilisation d'indicateurs de réussite et d'une démarche qualité concernant le pilotage de la mise en œuvre de la stratégie, un fonctionnement de l'organisation matricielle à améliorer et des défis encore à relever en matière de politique de ressources humaines, de systèmes d'information et d'appui à la recherche.

Le comité recommande à INRAE de continuer les efforts en faveur du transfert de la recherche et de l'innovation, à travers par exemple, l'entrepreneuriat ou encore les living labs. Il recommande la mise en place, avec l'ensemble des acteurs, d'« une démarche permettant un transfert efficace, jusqu'aux exploitations agricoles, des solutions pour la transition agroécologique ».

Enfin, deux axes d'amélioration ont été notés. D'une part, le renforcement de l'attractivité auprès des meilleurs talents dans les domaines de la recherche et de l'innovation ; d'autre part, l'augmentation de la mobilité des chercheurs. Le comité invite donc l'institut à mettre en place « une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les domaines scientifiques et pour les métiers de support et d'appui », et à se doter « d'une trajectoire financière pluriannuelle et veiller avec soin à l'équilibre économique de chaque activité [...] ».

EN SAVOIR PLUS

↳ L'INRAE en bref

- Statut : Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) sous la tutelle des ministres chargés de la recherche et de l'agriculture ;
- Budget : 1000 millions d'euros provenant pour 20,5 % de ressources propres ;
- Effectifs : 8281 agents titulaires (dont 1997 chercheurs) et 2749 agents contractuels en équivalents temps plein travaillé ;
- Implantations : l'INRAE repose sur 3 directions générales déléguées, 14 départements scientifiques et 18 centres régionaux, auxquels s'ajoute le « centre siège » de Paris-Antony.